



## Probleme sucesion que faire

Par **marc75**, le **29/08/2010** à **09:35**

bonjour,

Mon papa est décédé fin juin je suis aller début juillet chez le notaire avec ma mère pour ouvrir la succession.

Le notaire ouvre la succession interroge les banques et organismes d'état demande certain document état civil.

Ce samedi je vais voir maman et j'apprends que mon père a fait promettre à ma mere (verbalement) de donner a ces trois filles ainsi que a deux garçons né d'un premier lits de ma maman des sommes d'argent pour chacun d'entre 17 000€ fois 5

Et la je vois ma maman qui sort le carnet chèque si si .....

Je lui dit stop

la sucesion de papa n'est pas fermé on peut communiqué cette information au notaire et il ajoutera ce fait nouveau dans la sucesion de maman.

Donc cela est il possible?

et par ailleurs quelle sera le montant de cet argent pour les filles et les garçons après pèlèvement du notaire et des impots.?

merci de votre réponse

***Si accord unanime => délivrance de legs verbal.***